

COURSE DE COTE REGIONALE DES MONTS D'ARREE

Samedi 2 Juillet et Dimanche 3 Juillet 2016

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'**A.C.O MAINE BRETAGNE**

Organise le Samedi **2 juillet** et Dimanche **3 Juillet 2016** avec le concours de l'Association **CELTIC SPORT AUTO**, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

1^{ère} Course de Côte des MONTS D'ARREE

Cette compétition compte pour : **La Coupe de France de la Montagne 2016**

Le présent règlement a été approuvé par la ligue régionale du sport automobile Bretagne Pays de Loire
Sous le numéro **R32** en date du **12/05/2016**, et enregistré à la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.TROMAS Jacques	Licence	n°128570
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	M.DEHAN Luc	Licence	n°6495
	M.DAMS Christian	Licence	n°2498
Directeur de Course	M.GIANOLIO Gabriel	Licence	n°7760
Directeur de Course Adjoint	M.ORTIZ Christophe	Licence	n°49986
Commissaires Techniques (B au minimum)	M.HUBY Yves	Licence	n°4923
Chargé de la mise en place des moyens	M.LE DOEUFF	Licence	n°62142
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.ABALAIN Olivier	Licence	n°202190
Chargé des Commissaires de route	M.CHANONY Jacky	Licence	n°4510
Chronométrateurs	M.MONFORT Stéphane	Licence	n°38611
	M.MILLOT Claude	Licence	n°148448
	M VEZIE François	Licence	n°205770

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 27 Juin 2016 à minuit.

Publication de la liste des engagés le jeudi 30 Juin 2016 à 21H00.

Vérifications administratives le samedi 2 Juillet 2016 de 15H00 à 19H00 et le dimanche 3 Juillet 2016 de 8 H00 à 10H00 local des vérifications administratives dans la zone artisanale de BERRIEN.

Vérifications techniques le samedi 2 Juillet 2016 de 15H15 à 19H30 et le dimanche 3 Juillet 2016 de 8 H00 à 10H30 dans le parc concurrent.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 3 Juillet 2016 à 11H00.

Briefing des commissaires le dimanche 3 Juillet 2016 à 8H00.

Essais non chronométrés le dimanche 3 Juillet 2016 de 9H00 à 10H45.

Essais chronométrés le dimanche 3 Juillet 2016 de 11H00 à 12H20.

Briefing des pilotes le dimanche 3 Juillet 2016 à 10H55.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 3 Juillet 2016 à 12H30.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 3 Juillet à partir de 14H00
- 2^{ème} montée le dimanche 3 Juillet à partir de 15H15
- 3^{ème} montée le dimanche 3 Juillet à partir de 16H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 3 Juillet 2016 à partir 18H30.

Remise des prix le dimanche 3 Juillet 2016 à 20H00.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Dimanche 3 Juillet 2016 à 18H30, Salle communale au bourg de BERRIEN.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : dimanche 3 Juillet 2016 à 9H00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le samedi 2 Juillet 2016 de 15H00 à 19H00 et le dimanche 3 Juillet 2016 de 8 H00 à 10H00 au local des vérifications administratives zone artisanale de BERRIEN.

Vérifications techniques le samedi 2 Juillet 2016 de 15H15 à 19H30 et le dimanche 3 Juillet 2016 de 8 H00 à 10H30 dans le parc concurrent.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après la fermeture de contrôle le dimanche 3 Juillet 2016 à 10 H45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 3 Juillet 2016 à 11H00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
CELTIC SPORT AUTO 59 route de menez rohou **29170 SAINT EVARZEC**, Jusqu'au lundi 27 juin à minuit.
Les frais de participation sont fixés à **220 €**, réduits à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les chèques seront libellés à l'ordre de : **CELTIC SPORT AUTO**.
Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

FORFAIT : l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux Concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :
de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **30** partants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte des MONTS D'ARREE a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la **route départementale 42** au lieu-dit « LIORZOU».

Arrivée : sur la **route départementale 42** au lieu-dit « TREUSQUILLY».

Pente moyenne : 3.6%

Longueur du parcours 2.0km

Modalités de retour au départ : chemin de retour en convoi, au départ du parc concurrent empruntant la route D769 et par les voies communales jusqu'au départ.

Parc de départ : zone artisanale de BERRIEN

Parc d'arrivée : zone artisanale de BERRIEN.....

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la ligne de départ, par convoi après mise en formation au parc concurrent.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu-dit liorzou

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans la zone artisanale de BERRIEN.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 8H00, le vendredi 1 Juillet 2016.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans la zone artisanale de BERRIEN.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : zone artisanale de BERRIEN.
- pendant les essais et la course: au départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra:

Au local des vérifications administratives zone artisanale de BERRIEN de .8h00 à 19 heures.

Téléphone permanence n°

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Téléphone n°

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura sur la ligne de départ le dimanche 3 Juillet 2016 à 10 h 55.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : (classique).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*non autorisé*).

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

SCRATCH: 1^{er} 250 € 2^{ème} 200 € 3^{ème} 110 €

COUPE DES DAMES : 1^{ère} 50 €

GROUPE

Nb de partants	1 à 5	6 à 10	11 à 20	+ de 20
1 ^{er}	70 €	70 €	115 €	115 €
2 ^{ème}		50 €	80 €	80 €
3 ^{ème}			60 €	60 €
4 ^{ème}			45 €	45 €
5 ^{ème}				30 €

CLASSE

Nb de partants	1	2 à 4	5 à 8	+ de 8
1 ^{er}	70€	115€	115€	115€
2 ^{ème}			70€	70€
3 ^{ème}				50€

Nota : Si un concurrent est seul, dans son groupe, il ne pourra prétendre qu'aux prix « Groupe » et « Scratch »

Coupes

Des coupes récompenseront les différents vainqueurs des « Groupes » et « Classes » qui ne sont pas cumulables.

Une récompense est prévue pour les commissaires.

Remise des prix et Coupes

La remise des prix, coupes et palmarès aura lieu à la salle au bourg de BERRIEN.

ARTICLE 10P. PRIX

Une coupe sera distribué à chaque concurrent ayant obtenu un prix.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Groupe, Classe ou Féminin) sera retenu.

Les coupes ne sont pas cumulables.

En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminués de 20 %.

Rappel I : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de ses prix et coupe.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 3 juillet à 20H00 à la salle communale de Berrien.